



Inter Mutuelles Entreprises

Inter Mutuelles Entreprises
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 22 763 000 € entièrement libéré
N° 493 147 011 RCS Rouen
Entreprise régie par le Code des Assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen
Adresse postale : 11 square Beaujon 75378 Paris Cedex 08
T. 02 32 95 35 92

Inter Mutuelles Entreprises

Anne-Josèphe MANSARD
11 rue de la république
34000 MONTPELLIER

Accueil téléphonique : 02 32 95 35 92

E-mail : entreprises@imentreprises.fr

Télécopie : 04 67 92 61 49

Nos conseillers vous répondent de
8H00 à 18H30 (le samedi de 9H00 à 17H00)

Madame Evelyne REVELLAT

KHEPRI

DEVELOPPEMENT

33 rue des perroquets

94350 VILLIERS SUR MARNE

N/Dossier. B9BT3JKXF

Le 1er décembre 2014

Madame,

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-jointe une **fiche d'information personnalisée sur le prix et les garanties (devis)**.

Nous restons à votre entière disposition pour répondre à tout besoin d'information supplémentaire ou d'actualisation de ce document qui reprend nos conditions en cours jusqu'au 1^{er} janvier prochain.

Recevez, Madame, l'expression de mes sentiments dévoués.

Votre Conseiller Entreprises
Anne-Josèphe MANSARD



Inter Mutuelles Entreprises

Inter Mutuelles Entreprises
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 22 763 000 € entièrement libéré
N° 493 147 011 RCS Rouen
Entreprise régie par le Code des Assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen
Adresse postale : 11 square Beaujon 75378 Paris Cedex 08
☎ 02 32 95 35 92

Client : KHEPRI DEVELOPPEMENT Adresse 33 rue des perroquets 94350 VILLIERS SUR MARNE Téléphone : 0660477164 E-mail : evelyne@revellat.fr	<u>Votre interlocuteur :</u> Anne-Josèphe MANSARD 11 rue de la république 34000 MONTPELLIER ☎ 02 32 95 35 92 de 8H00 à 18H30 (le samedi de 9H00 à 17H00) ☎ 04 67 92 61 49 @ entreprises@imentreprises.fr
Référence : B9C13L49S Dossier : B9BT3JKXF Document émis le 1er décembre 2014 Tarif et conditions : 2014	

FICHE D'INFORMATION SUR LE PRIX ET LES GARANTIES
(Article L112-2 du Code des Assurances)

Nous vous présentons ci-après les informations sur les garanties que vous souhaitez pour couvrir votre risque :

Votre activité : Sophrologue libéral ne pratiquant pas de psychothérapie, ni d'hypnose

Votre adresse :

33 rue des perroquets
94350 VILLIERS SUR MARNE

Certaines de nos garanties ou franchises font référence à la valeur de l'indice FFB (Fédération Française du Bâtiment) dont le montant est à ce jour de : 914,40.

KHEPRI Développement
129 Bd Pasteur
94360 BRY SUR MARNE
RCS : 429 259 567 Créteil

PROTECTION DE VOS BIENS
ASSURANCE DU LOCAL ET DE SON CONTENU

Sauf dispositions particulières, les montants des garanties des assurances de responsabilité civile liée au local (responsabilités locatives, recours des voisins et des tiers, responsabilité civile du fait du local occupé) sont détaillés dans la notice d'information sur le contrat.

**INCENDIE, EXPLOSION,
ACTES DE TERRORISME ET ATTENTATS
CHUTE D'APPAREILS DE NAVIGATION AERIEENNE, CHOC DE VEHICULE
TERRESTRE**

**EVENEMENTS CLIMATIQUES
TEMPETE, OURAGAN, CYCLONE, GRELE ET NEIGE SUR TOITURE,
INONDATIONS, CATASTROPHES NATURELLES, Foudre**

Nous assurons :

- **Votre local en valeur à neuf de reconstruction** Si vous êtes propriétaire ou si vous êtes locataire, sous locataire ou occupant à titre gratuit et que votre bail (ou votre convention d'occupation) comporte une clause d'assurance pour le compte de votre propriétaire
- **Vos responsabilités locatives**
Si vous êtes locataire, sous-locataire ou occupant à titre gratuit et que votre bail ne comporte pas de renonciation à recours de votre propriétaire et de ses assureurs

Et, quelle que soit votre qualité d'occupation :

- **Les agencements, mobiliers, matériels, machines et marchandises contenus dans votre local**
Pour un montant garanti de 1 600 €

**Le +
Inter Mutuelles Entreprises**

Nous couvrons également :

- **Les embellissements immobiliers dont vous êtes propriétaire, lorsque nous assurons votre local,**
Pour un montant garanti de 25 % de sa valeur assurée
- **Les dommages aux appareils électriques**
Pour un montant garanti de 18 288,00 €



DEGAT DES EAUX, DOMMAGES DUS AU GEL

Nous assurons :

- **Votre local en valeur à neuf de reconstruction**

Si vous êtes propriétaire ou si vous êtes locataire, sous locataire ou occupant à titre gratuit et que votre bail (ou votre convention d'occupation) comporte une clause d'assurance pour le compte de votre propriétaire

- **Vos responsabilités locatives**

Si vous êtes locataire, sous-locataire ou occupant à titre gratuit et que votre bail ne comporte pas de renonciation à recours de votre propriétaire et de ses assureurs

Et, quelle que soit votre qualité d'occupation :

- **Les agencements, mobiliers, matériels, machines et marchandises contenus dans votre local**
Pour un montant garanti de 1 600 €

Le +
Inter Mutuelles Entreprises

Nous couvrons également **les embellissements immobiliers dont vous êtes propriétaire, lorsque nous assurons votre local,**
Pour un montant garanti de 25 % de sa valeur assurée

RESPONSABILITE CIVILE DU FAIT DU LOCAL QUE VOUS OCCUPEZ

Nous assurons les dommages corporels et matériels que vous pourriez causer :

- à vos voisins
- à des tiers

à la suite d'un incendie, d'une explosion, d'un dégât des eaux ou d'un accident **ayant pour origine le bien immobilier assuré.**

Nous assurons également votre **PROTECTION JURIDIQUE** en cas de litige consécutif à un accident garanti



VOL, VANDALISME, DEGRADATIONS IMMOBILIERES

Pour un montant garanti de 1 600 €

Le +
Inter Mutuelles Entreprises

Nous étendons nos garanties à la couverture des frais supplémentaires que vous auriez à supporter en cas de sinistre.

Les indemnités supplémentaires garanties :

- Privation de jouissance : valeur locative annuelle
- Perte de loyers : une année de loyers
- Honoraires d'experts : Frais réels (dans la limite de 5 % de l'indemnité due et de 7 700 €)
- Gardiennage et clôture provisoire : 16 fois l'indice FFB soit 14 630,40 €
- Frais de démolition et de déblais : Frais réels dans la limite de 5 % de l'indemnité due sur les biens immobiliers
- Frais de déplacement et remplacement des objets mobiliers : Frais réels dans la limite de 61 fois l'indice FFB soit 55 778,40 €
- Taxe locale d'équipement : Frais réels (maximum 5 % de l'indemnité due sur biens immobiliers)
- Contravention de grande voirie : 31 fois l'indice FFB soit 28 346,40 €
- Honoraires d'architectes, contrôleurs techniques et bureaux d'ingénierie : frais réels dans la limite de 10 % de l'indemnité due sur les biens immobiliers
- Reconstitution des archives : 8 fois l'indice FFB soit 7 315,20 €

FRANCHISES

45 % de l'indice FFB sur tout dommage soit un montant de 411,48 €

Sauf

- Dommages corporels et immatériels consécutifs sur responsabilité civile du fait du local : **aucune franchise**
- Bris de glaces et bris d'enseignes : **30 % de l'indice FFB** soit un montant de 274,32 €
- Dommages électrique : **75 % de l'indice FFB** soit un montant de 685,80 €
- Tempête et grêle : **1,2 fois l'indice FFB** soit un montant de 1 097,28 €
- Catastrophes naturelles et inondation : **franchise légale** applicable aux catastrophes naturelles



COTISATION ANNUELLE TTC

213,00 €

Modalités de conclusion du contrat et paiement de la cotisation

La prise d'effet des contrats intervient après le paiement de la cotisation d'assurance et au plus tôt aux date et heure indiquées aux Conditions Particulières.

Outre les cotisations, Inter Mutuelles Entreprises appelle à la date d'échéance annuelle des frais de gestion de 6 € par contrat.

En application de l'article L 561-2 du Code monétaire et financier, les entreprises d'assurance sont assujetties aux obligations légales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. A ce titre, elles sont tenues de recueillir des informations : si votre cotisation est supérieure à 10 000 €, vous devez remettre une photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte nationale recto/verso ou passeport) ainsi que pour les sociétés une copie de votre extrait Kbis ou copie des statuts de votre association.

Documents annexés

Conformément à l'article L112-2 du Code des Assurances, sont jointes à ce document :

- Une fiche d'information sur le fonctionnement de la garantie responsabilité civile dans le temps,
- Une notice d'information sur le contrat.

Document non contractuel (article L 112-2 du Code des Assurance) établi en fonction de vos déclarations. L'ensemble des garanties évoquées dans ce document s'applique dans les limites et conditions définies au contrat et aux Conditions Générales dont nous tenons un exemplaire à votre disposition.

Les informations recueillies, destinées à la gestion de nos relations, font l'objet d'un traitement informatique par **Inter Mutuelles Entreprises** et ses Partenaires. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez vous y opposer et disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données auprès d'**Inter Mutuelles Entreprises** - 66 rue de Sotteville - 76100 Rouen.

Inter Mutuelles Entreprises

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 22 763 000 € entièrement libéré

493 147 011 RCS Rouen – Entreprise régie par le Code des Assurances

Siège Social : 66 Rue de Sotteville - 76100 ROUEN –

Adresse postale : 11 square Beaujon - 75378 Paris Cedex 08

☎ 02 32 95 35 92

KHEPRI Développement
129 Bd Pasteur
94360 BRY SUR MARNE
RCS : 429 259 567 Créteil

